



Soultz-sous-Forêts, le 24 novembre 2025.

Commune de  
**SOULTZ-SOUS-FORÊTS**  
HOHWILLER

2, rue des Barons de Fleckenstein  
BP 30019  
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS  
Tél. : 03 88 80 40 42  
[mairie@soultzsousforets.com](mailto:mairie@soultzsousforets.com)

**ARRETE DU MAIRE N° 74/2025  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,  
VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de M. et Mme Cédric ROTT en date du 24 novembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison de l'organisation d'un petit marché de Noël devant le restaurant "Au Bœuf", Monsieur et Madame Cédric ROTT sont autorisés à occuper le domaine public devant le bâtiment situé à Hohwiller – 33, rue Principale, le dimanche 14 décembre 2025 de 16 heures à 21 heures.

**Article 2** : Toutes les dispositions seront prises pour laisser la rue de Hoffen accessible.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Restaurant Au Bœuf, M. et Mme Cédric ROTT,
- Archives Mairie.

Il sera affiché à la Mairie de Soultz-sous-Forêts.

Christophe SCHIMPF,  
Maire de Soultz-sous-Forêts :

